

➤ 3 Ayez en main votre carte d'assurance maladie



Seule la carte émise par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) est nécessaire lors de votre visite au CHUM. La carte d'hôpital n'est plus requise.

➤ 4 Borne d'enregistrement aux pavillons C et D

Lors de chacun de vos rendez-vous aux pavillons C et D, vous devez enregistrer votre arrivée à l'une des bornes d'enregistrement situées à proximité des cliniques. Passez votre carte d'assurance maladie sous le lecteur de la borne et prenez le coupon. Des bénévoles seront sur place pour vous assister.

➤ 5 Présence de la famille

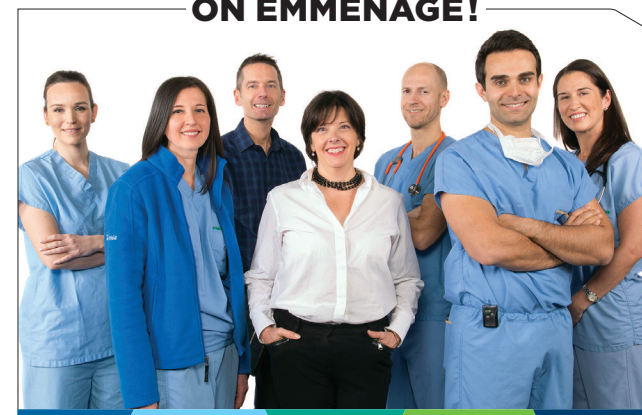


Il est toujours rassurant d'être accompagné lors d'un rendez-vous. N'hésitez pas à recourir à une personne de votre entourage.

Soyez bien informé!

Inscrivez-vous à l'infolettre sur ensembleonemmenage.ca

514 890-8000



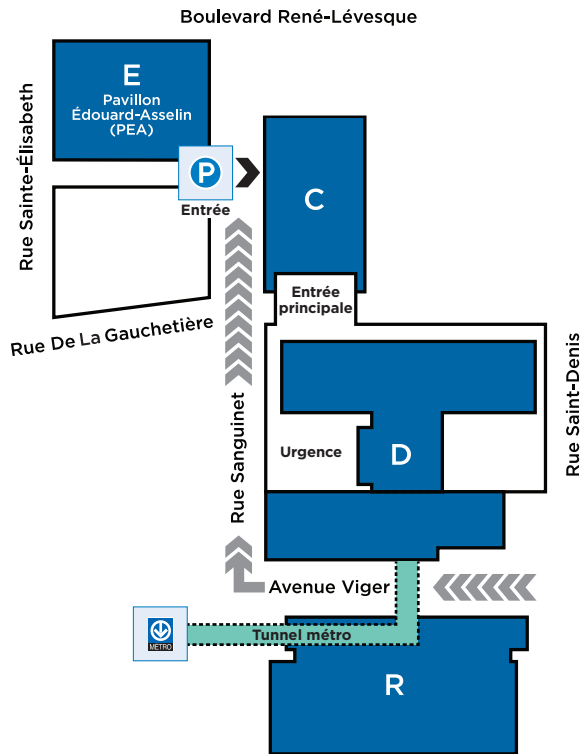
Cinq éléments essentiels

pour votre prochaine visite



1 Accédez au CHUM et à ses installations

Nouvel hôpital (1051, rue Sanguinet)



Transport en commun



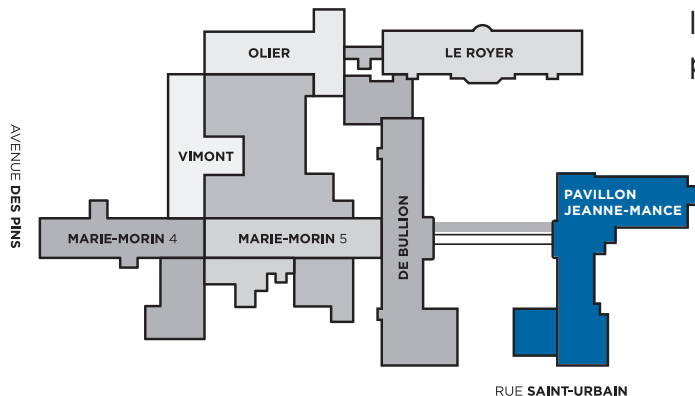
Le nouvel hôpital est accessible par le métro Champ-de-Mars. Un tunnel souterrain relie le métro à l'hôpital. Douze lignes d'autobus, dont quatre lignes express, mènent au nouvel hôpital. L'Hôtel-Dieu est desservi par plusieurs lignes d'autobus. Pour obtenir un itinéraire personnalisé, visitez www.stm.info.

Stationnement



L'entrée du stationnement du nouvel hôpital est située au 1115, rue Sanguinet. La rue Sanguinet est accessible seulement à partir de l'avenue Viger. L'entrée du stationnement de l'Hôtel-Dieu est accessible à partir de la rue Saint-Urbain.

Hôtel-Dieu (Pavillon Jeanne-Mance)



2

Besoin d'aide pour vous y retrouver?



Repérez le poste d'information à l'entrée des pavillons pour obtenir des renseignements. Des outils d'orientation et de signalisation à l'intérieur du nouvel hôpital vous aideront à vous guider.

Une application peut être téléchargée gratuitement sur vos appareils mobiles pour vous orienter dans les pavillons C et D.